

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**  
**Séance publique du 02 mai 2019**  
**Convocation du 26 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux mai à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le vingt-six avril deux mil dix-neuf s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme VERNANCHET Corinne M. CASANOVA Léandre, M. PAUTLER Claude, M. BUCHACA Joël, M. JOLY Philippe, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. LUCE Fabien, M. GERMAIN Grégory, M. PERROUX Maxime.

Absents représentés : Mme PAILLET Marjorie ayant donné pouvoir à Mme SOLLIER Marie.

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M. BLANC Frédéric, M. JOSSE Jérôme.

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance

En préambule à la séance, la parole est donnée à la commission PCS présentant le stagiaire en charge de l'étude du dossier d'avril à août 2019.

*Mme le Maire ouvre la séance.*

*Monsieur PERROUX Maxime est désigné secrétaire de séance.*

*L'approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2019 est votée à l'unanimité du Conseil Municipal.*

➤ **DELIBERATIONS**

**N°1 DEL N°2019-19 ONF - Programme 2019**

**Le Conseil Municipal,**  
-entendu l'exposé de Madame le Maire,  
-après en avoir délibéré,  
-à l'unanimité des votants,

**Décide** à l'unanimité de valider uniquement les travaux suivants :

- Entretien du périmètre parcelle 2 (dépense prévue : 1 236,00 €)
- Entretien des renvois d'eau de la piste forestière menant aux Chalets de Vernant (dépense prévue de 500,00 €)

**Mandate** Madame le Maire pour toutes formalités à accomplir,

**Indique** que les dépenses seront inscrites à la section fonctionnement du budget principal 2019.

**N°2 DEL N°2019-20 ONF et Communes Forestières - mode d'encaissement des ventes de bois**

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur l'application du Régime Forestier aux parcelles suivantes :

- A 443 lieudit Verteau de 6882 m2
- A 444 lieudit Verteau de 298 m2
- A 791 lieudit La Plagne de 4100 m2
- 

Soit pour une surface totale de 11 280 m2

**Le Conseil Municipal,**  
-entendu l'exposé de Madame le Maire,  
-après en avoir délibéré,  
-à l'unanimité des votants,

**Décide** à l'unanimité de déposer le dossier de demande d'application du régime forestier pour la totalité des surfaces de l'ensemble des parcelles citées ci-dessus,

**Mandate** Madame le Maire pour toutes formalités à accomplir en collaboration avec l'ONF.

### **N°3 DEL N° 2019-21 ONF - Motion de soutien**

Madame le Maire expose le courrier transmis par l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie s'opposant à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- en raison de deux abstentions à participer au vote,
- à la majorité des votants, neuf voix pour,

**Décide** de refuser l'encaissement des recettes des ventes par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

**Mandate** Madame le Maire pour transmission de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

### **N°5 DEL N° 2019-22 ONF - Motion de soutien à l'Intersyndicale des Personnels de l'ONF**

L'assemblée est invitée à se prononcer sur :

- son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office Nationale des Forêts.
- la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir des territoires.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- en raison de six abstentions à participer au vote,
- à la majorité des votants, dont six pour, avec voix prépondérante de Madame le Maire,

**Accepte** la motion de soutien aux personnels de l'ONF demandant :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

**Mandate** Madame le Maire pour transmission de la présente délibération à l'Intersyndicale des personnels de l'ONF.

### **N°5 DEL N° 2019-22 Recrutement par CDD dans le cadre d'un accroissement d'activité saisonnière**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir « Agent pour les services techniques : - au service des Espaces verts »

#### **DECIDE :**

La création à compter du 13 mai 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d' Adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 13 mai 2019 au 31/10/2019 inclus.

Il devra justifier soit au minimum d'un CAP, soit d'une expérience professionnelle d'au moins d'une des missions précitées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 (IM-343) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**ADOpte** la création d'emploi non permanent en application à l'article 3 2

## N°6 DEL N°2019-23 Demande de subvention par la Mutame au titre de l'exercice 2019

Madame le Maire expose la sollicitation écrite de la mutuelle MUTAME Savoie Mont-Blanc afin de lui accorder une subvention annuelle venant compléter les ressources propres de la mutuelle, hors système de participation rendu possible par décret. Cette aide annuelle concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents notamment à ceux employés de la collectivité.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**ADOPTÉ** le principe de verser la subvention annuelle de 39 euros par agent adhérent pour l'année 2019, soit 78 euros, à la MUTAME Savoie Mont-Blanc

**Mandate** Madame le Maire pour toutes formalités à accomplir

**Indique** que la dépense sera inscrite à la section fonctionnement à l'article 65-74 du budget principal 2019.

## ➤ POINTS DIVERS

- -Travaux Centre-Bourg : calendrier des travaux de la TC 02/03
- -Compte-rendu du Conseil d'école du 18 mars 2019 : diffusé aux élus, sera commenté par l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires lors de la prochaine séance.
- -Compte-rendu de la commission Espaces Verts-Fleurissement
- -Compte-rendu de la commission Jeux Inter-villages du 5 mars 2019 : préparation avançant avec des délais tendus
- -Compte-rendu de la rencontre avec ROSSETTO exploitation de carrière
- -Compte-rendu du CDNPS du 12 avril et suite du PLU
- -Compte-rendu de la séance par la SAFACT du 29 avril -Actes de cession entre riverains et la commune.
- Travaux à engager d'ici cet automne sur le bâtiment (ex-presbytère)
- Mouvement de personnel en fin d'année 2019
- Tableau de permanence électorale pour le scrutin du 26 mai 2019

### AGENDA:

- Prochain Conseil Communautaire: 20 mai 2019
- Prochain Conseil Municipal: 24 juin 2019
- Marché des Villageois : vendredi 7 juin dès 16h30

Fin de séance : 23 heures

Le Maire,  
Laurette CHENEVAL.

